

22 juillet 2024

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 22 juillet 2024 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Éric Pariseau, M. Michel Blondin, M. Steve Roy, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Steve Roy d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Changement de date de la séance d'août 2024
4. Avis de motion et présentation du 1^{er} projet du règlement 450 concernant un emprunt général
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2024-07-22-01 Changement de date de la séance d'août 2024

Il est proposé par M. Michel Blondin de changer la date de la séance prévue le 12 août 2024 pour le 5 août 2024 à 20h au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-07-22-02 Avis de motion et présentation du projet de règlement 450 concernant un emprunt général

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Mme Sonia Roberge, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 450 décrétant un emprunt pour l'achat de l'immeuble du 15 rue Principale, Notre-Dame-de-Ham.

Il est, par la présente, déposé par Mme Sonia Roberge, conseillère le projet du règlement numéro 450 intitulé Règlement numéro 450 concernant un emprunt général pour l'acquisition de l'immeuble du 15 rue Principale, Notre-Dame-de-Ham qui sera adopté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Annette Rossier questionne la municipalité concernant la possibilité de faire évaluer l'état du bâtiment.

Mme Christiane Leblanc mentionne que l'obtention de subvention pourra diminuer le coût d'achat.

Mme Christiane Leblanc se questionne sur la durée du prêt.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité des conseillers présents de fermer la séance à 20h15.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay

Maire

Geneviève Boutin

Directrice générale
greffière-trésorière